



Service Enfance Jeunesse Scolaire
Dispositif argent de poche (16 – 18 ans)
Contrat d'engagement du jeune

A CONSERVER



Service Enfance Jeunesse Scolaire
Dispositif argent de poche (16 – 18 ans)
Contrat d'engagement du jeune

A RETOURNER

ENGAGEMENT DU JEUNE

Ce contrat est un engagement de votre part, mais également de la part de l'encadrant du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité :

- ↳ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne sera pas acceptée à y participer.
- ↳ Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la périodicité des missions :

- ↳ La mission "Argent de Poche" se déroule uniquement pendant les vacances scolaires sur un temps de 3H30 comprenant une pause d'une demi-heure.
- ↳ Chaque année je peux participer au maximum à 5 demi-journées d'activités.

Concernant la réalisation des missions :

- ↳ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions qui me sont confiées.
- ↳ Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions :

- ↳ Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- ↳ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ↳ Je reste poli avec mon entourage, c'est -à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquels je travaille mais également envers les autres participants. Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- ↳ Je prends soin du matériel que l'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue de la mission. Je le remets à l'encadrant à la fin.

Sanctions appliquées pour non-respect d'un des points énoncés ci -dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif "Argent de poche".
- Non- indemnisation de la mission pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une gratification. Cette indemnité est fixée à 15€ par mission (durée : 3 heures).

J'atteste avoir pris connaissance du présent contrat et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Janzé, en deux exemplaires le

Signature précédée de la mention « lu et approuvée »

ENGAGEMENT DU JEUNE

Ce contrat est un engagement de votre part, mais également de la part de l'encadrant du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité :

- ↳ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne sera pas acceptée à y participer.
- ↳ Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la périodicité des missions :

- ↳ La mission "Argent de Poche" se déroule uniquement pendant les vacances scolaires sur un temps de 3H30 comprenant une pause d'une demi-heure.
- ↳ Chaque année je peux participer au maximum à 5 demi-journées d'activités.

Concernant la réalisation des missions :

- ↳ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions qui me sont confiées.
- ↳ Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions :

- ↳ Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- ↳ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ↳ Je reste poli avec mon entourage, c'est -à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquels je travaille mais également envers les autres participants. Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- ↳ Je prends soin du matériel que l'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue de la mission. Je le remets à l'encadrant à la fin.

Sanctions appliquées pour non-respect d'un des points énoncés ci -dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif "Argent de poche".
- Non- indemnisation de la mission pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une gratification. Cette indemnité est fixée à 15€ par mission (durée : 3 heures).

J'atteste avoir pris connaissance du présent contrat et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Janzé, en deux exemplaires le

Signature précédée de la mention « lu et approuvée »